

Charte Forestière du Massif du Beaujolais



Evaluation de la Charte Forestière de Territoire du Beaujolais



Avec le soutien de :



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Cette action est cofinancée par L'UNION
EUROPÉENNE dans le cadre du Fonds
Européen Agricole pour le Développement
Rural (FEADER)



Introduction.....	3
Méthodologie de l'évaluation	4
Rappel du plan d'action et des grands enjeux.....	6

Partie 1 : Evaluation générale de la Charte Forestière de Territoire	7
Localisation des actions sur le périmètre de la Charte.....	7
Résultats quantitatifs – effectivité et liens entre les actions	7
Efficacité de la CFT face aux objectifs.....	9
Pertinence de la Charte et cohérence : la Charte a-t-elle répondu aux besoins du milieu forestier du territoire ?.....	10
Evaluation de l'implication des partenaires	10
Financements	11

Partie 2 : Evaluation détaillée du plan d'action.....	11
Piste de travail n° 1 : Mise en gestion de la forêt et promotion des chantiers types de sylviculture.....	13
Piste de travail n°2 : Concilier gestion forestière et biodiversité	16
Piste de travail n°3 : Anticiper les effets de l'évolution climatique sur la gestion forestière ...	18
Piste de travail n°4 : Réaliser un comparatif économique et environnemental en fonction de l'âge de coupe des bois.....	20
Piste de travail n°5 : ETF : Maintenir, accompagner et sensibiliser aux bonnes pratiques les entreprises de travaux forestiers	23
Piste de travail n°6 : Inciter à la création raisonnée de voiries et de places de dépôt	25
Piste de travail n°7 : Informer sur les conditions d'approvisionnement en bois énergie	27
Piste de travail n°8 : Promouvoir l'utilisation du bois (du Douglas) dans la construction.....	30
Piste de travail n°9 : Veiller à la prise en compte de l'activité de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme	33
Piste de travail n°10 : Accompagner les entreprises de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformation	35
Piste de travail n°11 : Sensibiliser et communiquer sur les fonctions et rôles de la filière forêt-bois	38
Piste de travail n°12 : Construire une offre touristique liée à la forêt	41
Piste de travail n°13 : Animer, suivre et évaluer la CFT	44

Conclusion	45
Plan d'action validé 2018-2020.....	47
Bibliographie.....	49
Annexe.....	50





Nous remercions l'ensemble des partenaires

qui nous ont accordé de leur temps et leur regard pour l'évaluation de la Charte
Forestière de Territoire du Beaujolais

**Maîtres d'ouvrage de l'évaluation : Syndicat Mixte du Beaujolais, Charlieu-
Belmont Communauté, FIBOIS Rhône**

**Rédaction du rapport : Anne-Élise DESCHODT, Chargée de mission «Évaluation
de la Charte Forestière du Beaujolais »**

Relecture du rapport en interne : Douglas MARTIN, directeur FIBOIS Rhône

Introduction

En 2012, les territoires du massif du Beaujolais Vert ont souhaité se lancer dans une démarche de Charte Forestière de Territoire (CFT). Ce dispositif, prévu dans le cadre de la Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001, permet d'engager une réflexion partenariale avec l'ensemble des acteurs locaux afin de définir collectivement une stratégie de développement de la filière forêt-bois.

Un diagnostic de territoire et un plan d'actions ont été réalisés par FIBOIS Rhône et 150 participants. 5 grands enjeux ont alors été identifiés :

- Gérer la forêt dans l'intérêt collectif
- Mobiliser durablement la ressource forestière
- Soutenir la filière bois locale
- Mieux connaître la forêt et le bois
- Animer, suivre et évaluer la CFT



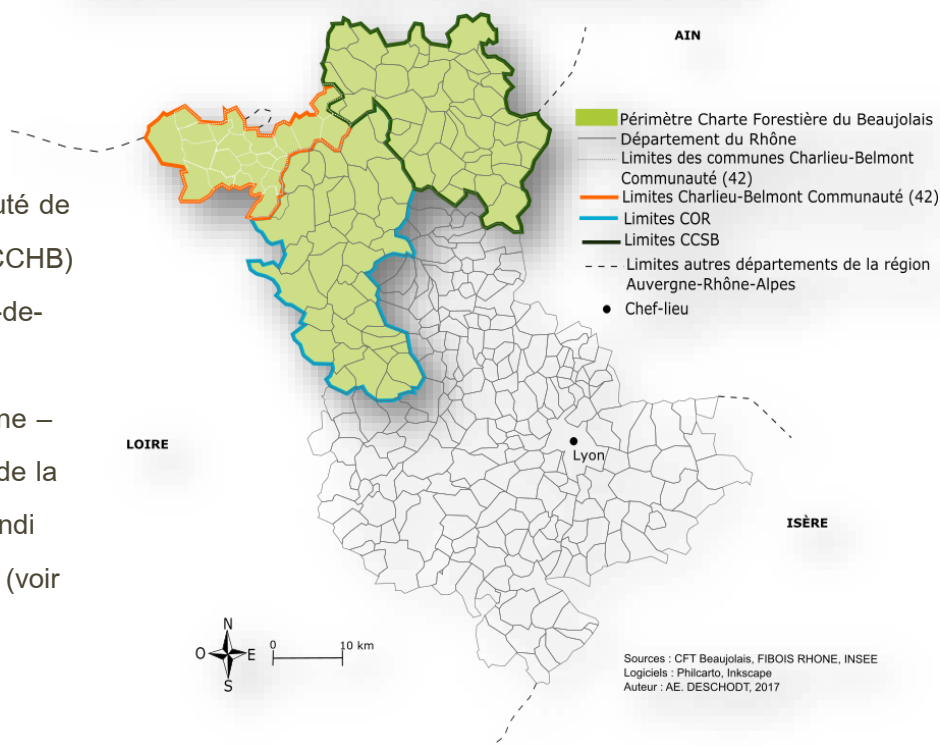
CFT Beaujolais Vert 2015


Le périmètre défini s'étendait initialement au Beaujolais Vert sur 89 communes divisées en 3 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR)
- Communauté de Communes du Haut-Beaujolais
- Communauté de Communes Charlieu-Belmont Communauté

Périmètre de la Charte Forestière du Massif du Beaujolais (2016-2017)

Début janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut-Beaujolais (CCHB) et la commune de Saint-Georges-de-Reneins ont fusionné avec la Communauté de Communes Saône – Beaujolais (CCSB). Le périmètre de la Charte Forestière s'est alors agrandi aux nouvelles limites de la CCSB (voir la carte ci-contre).





Après 2 ans de concertations, l'animation de la Charte Forestière a commencé en 2015 et a été assurée par FIBOIS Rhône qui a alors recruté Douglas MARTIN en tant que chargé de mission « animateur de la CFT ». Le portage administratif a quant à lui été assuré par le Syndicat Mixte du Beaujolais et Charlieu-Belmont Communauté. Au cours de l'animation et pour être plus cohérent avec les actions, le nom de la Charte initialement prévu « Charte Forestière du Beaujolais Vert » a été modifié par « Charte Forestière du Beaujolais ».

Aujourd'hui, le plan d'action 2015-2017 arrive à son terme. La phase d'évaluation a commencé mi-septembre. Celle-ci doit permettre aux différents acteurs et partenaires d'avoir une lisibilité sur les actions qui ont été engagées et de proposer des perspectives dans le cadre d'un renouvellement pour la période 2018 - 2020.

Ce rapport fait donc part de l'évaluation de la CFT pour la période d'animation de 2015 à 2017. Il est à rappeler que l'évaluation n'empêche pas certaines actions d'être menées en décembre 2017.


Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie utilisée se base sur plusieurs lectures de rapports d'évaluation de CFT. Elle se compose d'une partie quantitative et d'une partie qualitative. Des indicateurs ont été retenus afin d'analyser les effets de la CFT et des actions qui ont été menées :

- L'effectivité : pour la réalisation effective des actions
- L'efficacité : pour l'atteinte des objectifs visés
- La cohérence et la pertinence : pour l'adéquation des actions et des moyens avec les objectifs

La première phase de l'évaluation a été l'élaboration d'une méthodologie et le recueil d'informations à partir de rapports de réunions et de bilans d'activités. La seconde phase a consisté en le recueil et l'analyse des données quantitatives. Celles-ci ont été présentées en Comité de Pilotage (COFIL) en octobre 2017. Enfin, la troisième phase repose sur l'analyse qualitative de la Charte et de ses actions, l'écriture de ce rapport, la présentation en COFIL auprès des partenaires, la présentation en Comité Technique et Syndical auprès des institutionnels. L'évaluation qualitative a fait l'objet d'une enquête par questionnaire envoyée à l'ensemble des partenaires via l'outil Google Forms. Enfin, des entretiens physiques, par mails et par téléphone ont été réalisés auprès de 18 partenaires et l'animateur. Ci-dessous la liste des personnes contactées :

- Jean-Luc MATRAY, Vice-Président Economie et Fibre optique, Charlieu-Belmont Communauté
- Jean Pierre GOUDARD, Vice-Président Développement durable et gestion des fonds européens, COR
- Denis LONGIN, Vice-Président aux Voiries, COR
- Sophie MONCORGE, Chef de projets Développement Durable et « Territoire à énergie Positive » COR
- Quentin CHARBONNIER, Chargé de mission - Programme LEADER et Conseil de développement
- Olivier CHOMER, Technicien Beaujolais sud, CRPF

- 
- Yves BRULE, Technicien Beaujolais nord, CRPF
 - Florian POMAREDE, Gérant de BOISSIF, Président FIBOIS Rhône
 - Lionel PIET, Directeur Général, COFORET
 - Marion GUIBERT, Responsable et animatrice du contrat rivières, SYRRTA
 - Gérard AUGAY, Président, ARDEF
 - Emmanuel BOURGES, Chargé de mission Forêt, Pôle nature DDT69
 - Luc CHAMPAIN, Chargé de mission Forêt, Pôle nature DDT69
 - Guillaume BEAL, Responsable de l'Unité territoriale du Rhône, ONF
 - Frédéric CHAMPALLE, Gérant, Eau Energie
 - Emmanuelle CHEMINAT CRUCIANI, Responsable, Office de Tourisme du Haut-Beaujolais
 - Jacques CHASSY, Syndicat des propriétaires privés 69
 - Yves PEILLON, Syndicat des propriétaires privés 69
 - Douglas MARTIN, Animateur CFT 2015-2017



Enjeu n°1 :
Gérer la forêt dans l'intérêt collectif

Enjeu n°2 :
Mobiliser durablement la ressource forestière

Enjeu n°3 :
Soutenir la filière bois locale

Enjeu n°4 :
Mieux connaître la forêt et le bois

Enjeu n°5 :
Animer, suivre et évaluer la CFT

Juin 2015 – décembre 2017

Piste de travail n°1 :
Mise en gestion de la forêt

Piste de travail n°2 :
Concilier gestion forestière et biodiversité

Piste de travail n°3 :
Anticiper les effets de l'évolution climatique sur la gestion forestière

Piste de travail n°4 :
Réaliser un comparatif économique et environnemental en fonction de l'âge de coupe des bois

Piste de travail n°5 :
ETF : Maintenir, accompagner et sensibiliser sur les bonnes pratiques

Piste de travail n°6 :
Inciter à la création raisonnée de voiries et de places de dépôt

Piste de travail n°7 :
Informar sur les conditions d'approvisionnement en bois énergie

Piste de travail n°8 :
Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction

Piste de travail n°9 :
Intégrer la forêt et le bois dans l'aménagement et la gestion du territoire

Piste de travail n°10 :
Accompagner les entreprises de 1ère et de 2ème transformation

Piste de travail n°11 :
Sensibiliser et communiquer sur les fonctions et rôles de la filière forêt-bois

Piste de travail n°12 :
Construire une offre touristique liée à la forêt

Piste de travail n°13 :
Animer, suivre et évaluer la charte forestière

Partie 1 : Evaluation générale de la Charte Forestière de Territoire

D'après les partenaires, la Charte Forestière est un outil complémentaire au travail des acteurs de la filière forêt-bois. Il y a eu selon eux, de belles avancées.

« [...] elle mérite d'exister et de faire rencontrer les acteurs. »

Elle représente un engagement et rassure les institutionnels quant à l'implication de tous au développement de la filière. Au total, ce sont 76 partenaires techniques et institutionnels qui ont participé aux actions de la Charte 2015-2017.

Localisation des actions sur le périmètre de la Charte

Globalement, on peut constater une homogénéisation des actions sur deux territoires, celui de la Communauté de Communes de Saône Beaujolais et celui de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien. Il y a eu peu d'actions sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté. Certaines actions se sont déroulées en dehors du périmètre, soit sur Lyon pour des événements (salon du randonneur, 1^{ère} Biennale d'Architecture) soit sur le territoire des Pierres Dorées (ASLGF des Bois d'Alix, 2 visites de bâtiments construits en Douglas à Le Breuil, communication sur le Douglas à Villefranche-sur-Saône et sensibilisation au forum des métiers). Le périmètre de la Charte Forestière mériterait donc d'être étendu.

Résultats quantitatifs – effectivité et liens entre les actions

L'analyse quantitative a montré que sur les 13 pistes de travail identifiées en début de Charte, 12 ont été développées pendant les 2 ans et demi d'animation. Parmi celles-ci c'est plus de 100 actions qui ont été réalisées et 7 en cours en date du 01 décembre 2017. Les thématiques qui ont le plus été abordées sont :

- Le maintien, l'accompagnement et la sensibilisation des ETF
- La création raisonnée de voiries et de places de dépôt
- L'accompagnement des entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation
- La sensibilisation et la communication sur les rôles et fonction de la forêt
- La gestion durable de la forêt avec la prise en compte de la biodiversité
- L'utilisation du Douglas dans la construction
- Et dans une moindre mesure, l'inscription de la filière dans le tourisme.

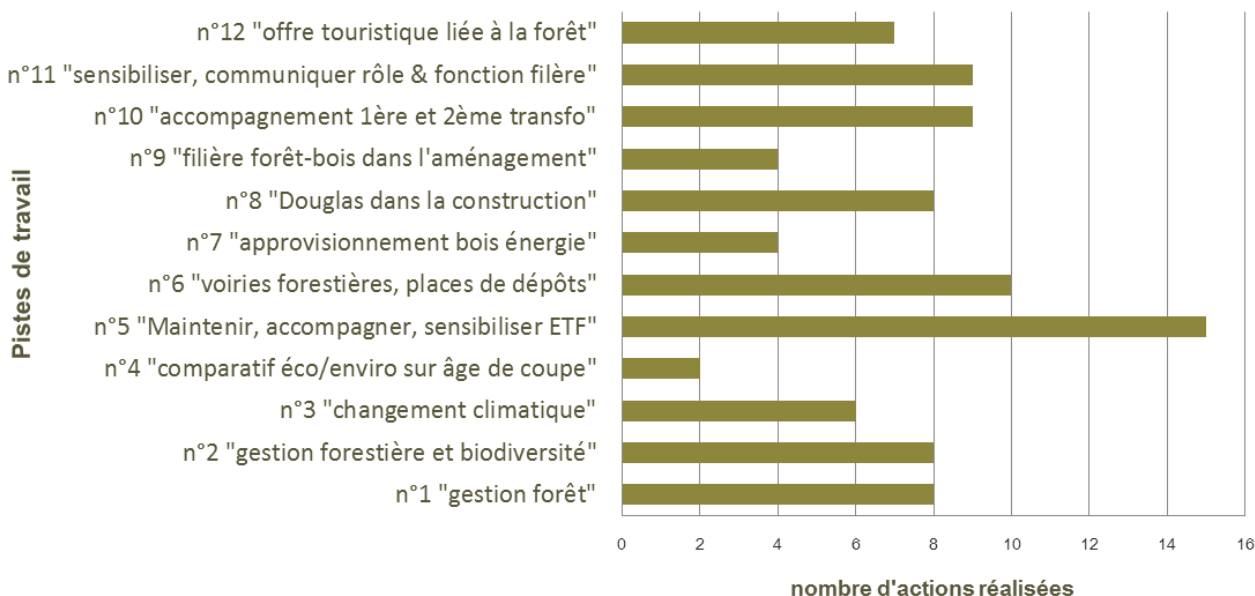
A l'inverse, les thématiques où les actions ont été moins nombreuses parce que développées plus tardivement sont :

- La prise en compte de la filière dans les documents d'urbanisme
- L'approvisionnement en bois énergie

On notera que peu d'actions sont présentées dans les bilans d'activités pour la thématique de l'anticipation des effets du changement climatique sur la gestion forestière cependant, elle a été abordée de façon transversale avec la gestion durable de la forêt et la prise en compte de la biodiversité (pistes de travail n°1, 2 et 3 du graphique page suivante).



Nombre d'actions réalisées par piste de travail d'après le plan d'action (CFT 2015-2017)



Au total, 40 visites ont été proposées (visites de parcelles en forêt, de chantiers forestiers, de scieries, de bâtiments exemplaires en bois et de chaufferies). 17 journées de formations et de journées techniques ont été organisées avec les partenaires, principalement avec l'association de l'ARDEF¹ et la MSA² pour les ETF³. Les territoires de la COR et de la CCSB ont également été sensibilisés sur la filière et les aides européennes/régionales dans le cadre d'ateliers. Enfin, il y a eu 7 événements majeurs afin de sensibiliser les élus, le grand public et les étudiants (MFR de Lamure-sur-Azergues, une classe de seconde en « Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable » du Lycée de Belair à Belleville).

La piste de travail n°4 sur la réalisation d'un comparatif économique et environnemental en fonction de l'âge de coupe des bois n'a pas été réalisée. Les raisons évoquées sont le coût important de l'étude (40 000€) et la difficulté à communiquer les résultats en termes d'impacts concrets des préconisations sur les choix de gestion des propriétaires.

Lien entre les actions

D'un point de vue général, toutes les actions sont liées. On constatera cependant que :

- Les pistes de travail n°1, 2 et 3, respectivement sur la gestion de la forêt, la prise en compte de la biodiversité et l'anticipation des effets du changement climatique, ont été développées conjointement, en particulier lors de visites thématiques.

¹ Association Rhodanienne Des Entreprises Forestières

² Sécurité Sociale Agricole

³ Entreprises de Travaux Forestiers

- Parmi les bonnes pratiques développées aux ETF (piste de travail n°5), la question de l'entretien de la voirie a été abordée (piste de travail n°6).
- Il y a également un lien entre la promotion de l'utilisation du Douglas en construction avec l'accompagnement des entreprises de 1ère et 2ème transformation, notamment avec la sensibilisation des scieurs locaux. (Pistes de travail n°8 et 10)
- Enfin, l'offre touristique est liée à l'entretien de la voirie et à la gestion de la forêt (lien entre les pistes de travail n°12, 1, 2, 3, 6)

Effacité de la CFT face aux objectifs

La Charte Forestière semble avoir répondu aux enjeux qui avaient été identifiés et la quasi-totalité des objectifs ont été atteints (21 sur 33). Les résultats sont satisfaisants pour les partenaires bien qu'il y ait encore du travail. Ils considèrent qu'il est indispensable que les objectifs fixés en 2015 continuent.

Parmi les principales réussites :

- Les partenaires s'accordent à dire que la Charte Forestière est un intermédiaire et qu'elle a contribué à développer les échanges, en particulier entre les ETF et les communes, et à apaiser des tensions qui perduraient depuis plusieurs années.
- Pour les acteurs de l'environnement, la Charte a été l'opportunité de rencontre entre les acteurs de la forêt et les communes.
- Elle a contribué à la publicité des territoires et à la crédibilité des actions des partenaires.
- Parmi les actions marquantes, les partenaires considèrent que la création de l'ARDEF est une réussite. La Cellule Voirie, le réseau de référents forêt-bois, le groupe de scieurs et les 2 ASLGF⁴ sont également des actions phares qui témoignent de l'efficacité de la CFT.
- Le lien avec l'interprofession FIBOIS Rhône, de par ses rapports avec les entreprises, a apporté un aspect économique à la Charte.
- Les actions en faveur de la promotion du bois (Douglas) dans la construction ont également été très appréciées.

Toutefois, plusieurs points faibles de la Charte ont été soulevés par les partenaires :

- Ils regrettent que le comparatif économique n'ait pas été réalisé.
- Quelques élus de Charlieu-Belmont Communauté ne se sentent pas suffisamment impactés par des actions concrètes sur leur commune.
- Certains partenaires éprouvent des difficultés à percevoir la différence entre les actions initiées et animées par l'animateur et celles des partenaires. Ils reprochent en effet que des actions soient intégrées comme propre à la Charte alors qu'ils ne l'avaient pas spécifiquement identifié comme tel de leur côté, ils ont donc été surpris de les voir figurer dans les bilans. Ils comprennent que pour exister la Charte Forestière doit faire appel à des actions extérieures mais ils souhaiteraient que leur rôle en tant que porteur de projet soit mis en avant et qu'il y ait une distinction plus claire dans le portage des actions. La distinction entre les actions portées par la Charte et celles portées par FIBOIS Rhône n'est pas non plus toujours visible d'après eux.

⁴ Associations Syndicales Libre de Gestion Forestière

- De plus, quelques partenaires ont le sentiment d'une dispersion importante des actions influent alors sur l'efficacité de l'animateur dans son rôle de communication. Ils ne remettent toutefois pas en cause la pertinence des actions ni les partenariats entre les acteurs.
- Un décalage entre les intentions et les actions concrètes sur le terrain a été soulevé par certains partenaires. Ils comprennent cependant qu'il existe un jeu d'acteurs difficile à coordonner ce qui impacte sur la réalisation des intentions émises.
- Quelques partenaires rappellent qu'ils auraient tout de même réalisé des actions sans l'intervention de la Charte Forestière.

Pertinence de la Charte et cohérence : la Charte a-t-elle répondu aux besoins du milieu forestier du territoire ?

Avant l'animation de la Charte Forestière, la filière forêt-bois dans le Beaujolais manquait de structuration. Il y avait peu d'échanges entre les acteurs locaux (communes, ETF, entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation, propriétaires forestiers, coopérative, organismes publiques, Bureaux d'Etudes et d'Urbanisme, acteurs de l'environnement et du tourisme) et une méconnaissance des missions et des enjeux de chacun. Tous les partenaires interrogés s'accordent à dire que la CFT a permis cette concertation entre les acteurs et une meilleure compréhension de la filière. Elle a également contribué au rapprochement entre les entreprises, notamment avec la création de l'ARDEF.

Vis-à-vis des faiblesses du milieu, synthétisé dans le diagnostic de FIBOIS Rhône en 2014 – voir encadré – et des objectifs des actions définis en début de Charte, la CFT est pertinente puisqu'elle a contribué :

- à la sensibilisation des propriétaires forestiers dans la gestion respectueuse et durable de leur forêt. Des Plans Simples de Gestion et des Codes de Bonnes Pratiques ont été réalisés, ainsi que le rassemblement d'adhérents sous forme d'ASLGF ou de GIEEF⁵.
- à l'accompagnement des Entreprises de Travaux Forestiers dans les bonnes pratiques à adoptés dans leurs activités.
- à l'animation des échanges entre les ETF, les élus et les propriétaires forestiers pour améliorer l'accessibilité à la voirie et le stockage des bois.
- à la promotion du bois énergie auprès des institutionnels.
- à la promotion du Douglas dans la construction auprès des institutionnels, des architectes du Département et des scieries.
- à la promotion et la communication des métiers de 1^{ère} transformation.
- à la sensibilisation de la filière auprès du grand public et des scolaires même si cela reste difficile à évaluer en termes d'impact.

Pour les touristes, la sensibilisation aux enjeux forestiers a été très faible. Une des raisons principales est liée à des réorganisations internes de services chez des partenaires.

Enfin, elle a complété les connaissances des institutionnels et des Bureaux d'Etudes et d'Urbanismes pour l'intégration de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanismes.

⁵ Groupement d'Intérêt Economique, Environnemental et Forestier

Compte tenu des délais et du contexte économique local, la Charte Forestière n'a pas « résolu » toutes les faiblesses du domaine forestier du territoire. Il manque encore des places de dépôt, la monoculture du Douglas et le morcellement foncier sont toujours présents, la pression sur la ressource reste forte. Toutefois, elle a eu le mérite d'en faire prendre conscience aux acteurs, en particulier les institutionnels, les entreprises et les propriétaires forestiers, par ses actions de sensibilisation.

Concernant les moyens d'animation, ils semblent bien adaptés et en adéquation avec les objectifs de la CFT. Au total, ce sont 5 COPIL qui ont été réalisés pour rassembler les partenaires et les tenir informé de l'avancé des actions (en moyenne 2 COPIL par an). En raison des contextes internes chez FIBOIS Rhône et le Syndicat Mixte du Beaujolais, les COPIL de 2016 ont été repoussés. Les autres moyens d'animation ont été : les visites des terrains, les formations et les journées techniques, les événements, les supports juridiques, les enquêtes d'évaluation, les voyages, les audits (chaufferies 2017), les entretiens, les correspondances par mails, téléphones et courriers.

Les partenaires s'accordent à dire que toutes les actions sont justifiées et nécessaires sur le territoire. Elles sont donc potentiellement à reconduire. Les partenaires soulignent également que les actions étaient cohérentes avec leurs besoins mais elles ne sont qu'une première étape.

Les FAIBLESSES du domaine forestier du territoire
(Extrait du diagnostic de la CFT de 2014 – FIBOIS Rhône)

- Une monoculture du Douglas = Impact visuel sur le paysage et faible biodiversité
- Un morcellement très fort du foncier forestier
- Une faible gestion de la forêt par les propriétaires forestiers
- Un manque de place de dépôt et de pistes
- Peu d'équipement et d'outil de communication autour de la forêt et du bois de desserte
- Un marché en faveur des petits bois (40 ans)
- Une pression de plus en plus forte pour s'approvisionner en bois
- Une mauvaise image de la pratique de l'exploitation forestière
- Risque que la forte demande en bois énergie incite à exploiter la forêt pour produire essentiellement du bois énergie

Evaluation de l'implication des partenaires

Concernant l'implication des partenaires, tous ont contribué à leur niveau aux actions. Cependant, certains partenaires ont davantage pris part principalement dans les visites et les formations. Lors des entretiens d'évaluation, quelques acteurs du tourisme et de l'environnement ont confirmé qu'ils n'avaient pas suffisamment participé aux actions par manque de temps.



Financements

En 2015 et 2016, le cofinancement de la Région Rhône-Alpes et du programme LEADER a permis au Syndicat Mixte du Beaujolais et à Charlieu-Belmont Communauté d'être à 20% d'autofinancement. En 2017, la Région a arrêté le financement des Chartes Forestières. La recherche de nouveaux financements s'est conclue par le financement d'un temps passé pour le bois énergie auprès du Groupement d'Intérêt Public du Massif Central. Le LEADER a continué quant à lui de financer le poste de l'animation de la Charte.

De plus, pendant 1 an et demi il n'y a pas eu de budget dédié à la communication. L'animateur a donc dû réaliser les actions et la communication par le biais d'alternatives comme une communication partenariales avec des partenaires de la Charte ou par le biais de FIBOIS Rhône. Ce qui peut expliquer le manque de supports de communication au début de l'animation. Le budget allouée en 2017 a permis la réalisation de flyers, de kakémonos sur le bois énergie, du site Bois du Beaujolais et l'impression du magazine Mag'In pour lequel l'animateur a contribué.

Partie 2 : Evaluation détaillée du plan d'action

Compte tenu du nombre important d'actions, une évaluation plus détaillée a semblée intéressante à réaliser afin d'analyser d'une part leur pertinence et leur cohérence vis-à-vis des objectifs et des enjeux et d'autre part leur efficacité face aux attentes des partenaires et des territoires.

De plus, les entretiens passés avec les partenaires ont abouti à des pistes d'actions qui vous sont présentés à la suite de chaque évaluation. Ces pistes alternatives seront débattues avec l'ensemble des partenaires en Comité de Pilotage.



ENJEU 1 : GERER LA FORET DANS L'INTERET COLLECTIF





Piste de travail n° 1 : Mise en gestion de la forêt et promotion des chantiers types de sylviculture

Objectifs généraux :

- Inciter les propriétaires forestiers à gérer durablement leur forêt.
- Les accompagner par des actions de sensibilisation et de formation.

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Mise en gestion de la forêt et promotion des chantiers types de sylviculture	Réaliser des formations/visites sur les modes sylviculture, la certification forestière, documents de gestion...	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Animer avec les propriétaires et les gestionnaires	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée
	Sensibiliser les élus du territoire	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée
	Identifier et qualifier un réseau de parcelles vitrines/exemplaires représentative du territoire	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Recueillir des témoignages de propriétaires et de gestionnaires	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Editer et promouvoir un guide-témoignage sur les différentes sylvicultures et les parcelles vitrines	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée

BILAN DES ACTIONS MENEES

- Contacts avec entre les propriétaires forestiers et les partenaires
- Conseils de terrain auprès des propriétaires forestiers
- Recensement de parcelles en forêt privée et publique
- Visites et réunion régional REFORA - Diversification des essences
- Accompagnement de propriétaires et Ha de forêts sous documents de gestion durable
- Création du GIEEF et rassemblement des adhérents de COFORET
- Concertation avec les partenaires de l'amont forestier pour la co-construction d'un nouveau programme d'actions dans le cadre du PRFB et compatible avec la CFT 2015-2017
- Création de l'ASLGF du Saint Rigaud et de l'ASLGF des bois d'Alix
- Formations FOGFOR
- Communication dans le magazine "Forêt privée du Rhône"

Bilan

La piste de travail n°1 a été partiellement mise en œuvre. Sur les 6 objectifs qui avaient été définis, 3 objectifs ont été atteints. Cependant, il s'agit d'une action de fond et à long terme, qui demande du temps pour obtenir des résultats. Accompagné des partenaires, l'accent a été mis sur

- **des conseils de terrain auprès des propriétaires forestiers**

(+300 conseils, + 11 000 contacts par mails, téléphone ou courrier)

- **leur accompagnement dans la mise sous documents de gestion durable de**

leurs parcelles avec des Plans Simples de Gestion ou des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (environ 15 000 hectares dans le département)

- **la création de rassemblement de propriétaires** sous GIEEF ou ASLFG.




Concernant la promotion des chantiers types de sylviculture, un recensement de parcelles exemplaires en forêt privée et publique a été réalisé avec les partenaires ainsi que des visites en lien avec la piste de travail n°2 « concilier gestion forestière et biodiversité ». Il est difficile de mesurer ici l'efficacité des actions qui ont été entreprises. En effet, les arguments en faveur d'une gestion respectueuse de l'environnement ont été communiqués mais il reste à la charge des propriétaires sensibilisés de les prendre en compte et d'appliquer les méthodes sur leurs parcelles.

Cependant, les actions ont été efficaces dans la mise en gestion de la forêt. En effet, les échanges qui ont été engagés par les partenaires ont permis de sensibiliser des propriétaires dans l'intérêt de mettre sous document de gestion leurs parcelles. De nouveaux CBPS et PSG ont été créés. Les associations de propriétaires qui ont été amorcées sont aussi perçues comme de bons outils à développer et à pérenniser.

Un des constats qui est partagé par les partenaires est un appétit très fort sur la ressource. Ils soulignent la nécessité de réglementer pour réguler l'exploitation de la forêt. D'après quelques partenaires, il existe un déficit d'informations réglementaires chez les propriétaires comme chez les exploitants. Or, la gestion durable passe également par le respect de la réglementation sous toutes ses formes (Code de l'environnement, Code rural, Code forestier, Code de l'urbanisme (dont les Espaces Boisés Classés), Code de la construction). Les partenaires de la CFT peuvent fournir les informations réglementaires mais comptent sur la CFT pour les diffuser.

Certains partenaires insistent également sur une continuité politique de la part des institutionnels en matière de gestion ainsi qu'une continuité dans la déclinaison du Programme Régional Forêt et Bois (PRFB) à l'échelle locale.

En matière de communication et de public cible, quelques partenaires s'interrogent. Les objectifs leur semblent trop compliqués à atteindre et utopistes. Ils proposent de mettre l'accent plutôt sur la demande au lieu de dépenser beaucoup d'énergie dans la sensibilisation des propriétaires aux bonnes pratiques et ce, afin qu'ils prennent mieux conscience qu'il faut gérer durablement leur forêt.



Enfin, d'après certains partenaires, il faudrait développer la communication auprès des propriétaires en dehors du territoire qui ne pas l'information ou les connaissances sur la gestion de leurs parcelles et qu'ils n'y voient qu'un « produit économique comme un autre ».

En conclusion, les partenaires considèrent que les actions qui ont été développées sont pertinentes et à approfondir. Au vu du lien entre la gestion de la forêt, la prise en compte de la biodiversité et des effets du changement climatique lors des visites thématiques, il pourrait être intéressant pour une meilleure lisibilité de regrouper ces 3 axes d'actions en une.

La piste de travail n°1 s'est déroulée en continu sur les 2 ans et demi d'animation.

Elle est à maintenir et à approfondir.

Elle est cohérente avec l'enjeu n°1 de la Charte « Gérer la forêt dans l'intérêt collectif ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Continuer des actions de sensibilisation sur les pratiques respectueuses de la gestion de la forêt par le biais de visites et de formations (Développer la prise de conscience d'une diversification des essences auprès des propriétaires. Développer la réflexion sur l'impact de la pratique sylvicole sur les sols et sur la ressource en eau. Pourrons-nous continuer à faire sur le long terme une monoculture du Douglas ?).
- ❖ Vulgariser par le biais de supports et de réunion sur l'irrégularisation du Douglas et du Sapin (bases de données ou supports à communiquer).
- ❖ Sensibiliser les petits propriétaires au bois de qualité.
- ❖ En matière de foncier forestier, développer des actions en faveur du regroupement foncier.
- ❖ Veiller à une continuité de la politique de la filière en faveur de la gestion durable.
- ❖ Développer les associations de propriétaires.
- ❖ Sensibiliser les élus par des visites.
- ❖ Sensibiliser les écoles.
- ❖ Développer la communication auprès des propriétaires étrangers (en dehors du territoire).
- ❖ Développer un memento sur la forêt Beaujolaise et la production de Bois.
- ❖ Promouvoir à l'échelle du Département la plus-value de l'exploitation forestière.
- ❖ Soutenir les partenaires dans le renouvellement des documents de gestion durable. Aider à la rédaction des PSG pour les petits propriétaires avec un programme de coupes et travaux.
- ❖ Sensibiliser les communes déjà propriétaires aux ventes de parcelles de forêts pour renforcer leur patrimoine.
- ❖ Améliorer l'information réglementaire soit par l'intervention d'un partenaire, soit par un site dédié, via une structure régionale, un bureau d'urbanisme, ou FIBOIS Rhône.



Piste de travail n°2 : Concilier gestion forestière et biodiversité

Objectifs généraux :

- Inclure davantage la biodiversité et l'eau dans la gestion de la forêt
- Garantir l'équilibre entre forêt et ongulés (Chevreuils)

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Concilier gestion forestière et biodiversité	Formations/visites/ accompagner des propriétaires forestiers sur l'irrégularité, la diversification des essences, la gestion des parcelles le long des cours d'eau et des zones humides et sur la gestion des vieilles forêts	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Mise en place de placettes-échantillons pour évaluer l'impact du chevreuil sur la forêt	L'objectif n'est pas encore atteint, l'action est en cours
	Organiser des temps d'échanges entre les acteurs	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées

Bilan des actions menées

- Bilans avec les acteurs de l'environnement (contrats de rivières, dérèglement climatique)
- Visite de chantiers exemplaires sylvicoles en milieux humides sensibles
- Visite thématique sur le thème de « la biodiversité dans les forêts anciennes »
- Journée de sensibilisation sur la « richesse faunistique et floristique préservées »
- Visite terrain et de sensibilisation des propriétaires sur « la forêt et les milieux humides »
- Recherche d'acquisition de parcelles forestières pour les protéger de la fréquentation publique et de parcelles comme support pédagogique
- Bilan du suivi sur les dégâts causés par les ongulés en forêt (prochainement disponible)
- Reconstitution d'une parcelle après coupe rase pour des actions pédagogiques

Bilan

Globalement les objectifs sont atteints. Seul le suivi des dégâts causés par les ongulés est en cours, il devrait être disponible en fin d'année. La DDT69 intervient avec ses partenaires depuis 2015 sur les placettes-échantillons pour évaluer l'impact du chevreuil sur la forêt. Ce suivi des dégâts causés par les ongulés à démarrer avant l'animation de la Charte, en 2014. Le sujet des placettes-échantillons feraient pour eux l'objet d'une fiche d'action spécifique.

D'un point de vue de la pertinence, les actions ont permis aux partenaires, dont les acteurs de l'environnement, de mettre en avant leurs missions et d'échanger avec les propriétaires forestiers. Les visites ont été l'opportunité de prendre conscience des richesses faunistiques et floristiques sur et en-dehors des parcelles forestières, ainsi que de parfaire des connaissances. Les partenaires s'accordent à dire que l'on ne peut pas faire l'impasse sur la question de la biodiversité.

Au total ce sont 4 visites thématiques qui ont été coordonnées avec les partenaires et l'animateur. Elles ont abordées les questions :

- De biodiversités dans les forêts anciennes
- De parcelles de sylvicultures exemplaires en milieux humides sensibles
- De richesse faunistique et floristique à préserver



La sensibilisation auprès des propriétaires est à maintenir. Elle s'inscrit dans la gestion durable de la forêt et est indispensable pour obtenir un bois de qualité sur le long terme. Ce travail de sensibilisation doit intégrer le problème d'âge de coupe des bois.

L'efficacité ne peut être mesurée ici qu'en matière de propriétaires sensibilisés. Le nombre de personnes présentes est plutôt satisfaisant (en moyenne 400 par an) mais d'après quelques partenaires, on retrouve souvent les personnes déjà sensibilisées. Les actions ne toucheraient qu'un cercle assez restreint de propriétaires qu'il conviendrait d'élargir en s'intéressant également aux propriétaires en dehors du territoire.

La piste de travail n°2 s'est déroulée en continu sur les 2 ans et demi d'animation.

Elle est à maintenir et à aborder avec les pistes de travail n°1 et n°3.

Elle est cohérente avec l'enjeu n°1 de la Charte « Gérer la forêt dans l'intérêt collectif ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Maintenir les visites thématiques. Développer des visites de « chantiers vitrines » ou des formations de sensibilisation avec les acteurs de l'environnement.
- ❖ Développer les échanges entre les propriétaires forestiers, les ETF et les acteurs de l'environnement.
- ❖ Communiquer avec les acteurs de l'environnement les conseils en matière de réglementation de la biodiversité en forêt et communiquer sur la traversée des cours d'eau par la production de livrables.



Piste de travail n°3 : Anticiper les effets de l'évolution climatique sur la gestion forestière

Objectifs généraux :

- Identifier les choix sylvicoles de demain
- Suivre des chantiers de plantations et orienter sur des nouvelles essences quand cela est nécessaire.

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Anticiper les effets de l'évolution climatique sur la gestion forestière	Mettre en place un programme d'installation et de suivi de placettes de veilles pour suivre leurs évolutions	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée
	Tester de nouvelles essences sur des parcelles tests	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée
	Communiquer sur les démarches mises en place et les résultats	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées

Bilan des actions menées

- Rédaction d'un article dans Le Forestier Privé sur la modification de certains comportements animaux qui s'adaptent au dérèglement climatique
- Visites thématiques sur le sujet du changement climatique

Bilan

La mise en œuvre n'est pas aboutie. Tous les objectifs n'ont pas été atteints.

Les démarches des partenaires et les résultats des effets du changement climatique ont été communiqués, en ce sens les actions ont été efficaces. Cependant, il n'y a pas eu de réalisation de programme d'installation et de suivi de placettes de veilles, ni de parcelles tests pour de nouvelles essences. On notera que des propriétaires réalisent déjà des expériences sur leurs parcelles. Il conviendrait de faire reconnaître les travaux des forestiers.

Avec le recul des 2 ans et demi, cette piste de travail est pertinente car elle a permis d'apporter des connaissances aux propriétaires forestiers. Si la problématique du changement climatique est effectivement un enjeu, l'application concrète sur le terrain des techniques reste à la charge des propriétaires. Les partenaires constatent qu'il y a encore du travail à mener notamment dans l'application concrète des techniques et de la communication à développer afin d'atteindre les objectifs sur le long terme.



La piste de travail n°3 s'est déroulée en continu sur les 2 ans et demi d'animation.

Elle est à maintenir et à aborder avec les pistes de travail n°1 et n°2.

Elle est cohérente avec l'enjeu n°1 de la Charte « Gérer la forêt dans l'intérêt collectif ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Mettre en place le programme d'installation et de suivi de placettes de veilles pour suivre leurs évolutions et mesurer l'adaptation aux changements climatiques. Capitaliser sur les parcelles tests mises en place à l'initiative des propriétaires. (A ce sujet, la CFT pourrait suivre le projet de parc éolien de Champbayon à Saint-Igny de Vers et Saint-Bonnet des Bruyères. Suite au défrichement autorisé, le projet de compensation consiste en des peuplements forestiers adaptés au changement climatique. Le pétitionnaire a sollicité le CRPF comme maître d'œuvre. Les échéances restent à définir.)
- ❖ Diffuser les changements de bonnes pratiques au public non sensibilisé. Veiller à ne pas toucher que les personnes déjà sensibilisées.
- ❖ Réaliser un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique avec des scénarios alarmants.
- ❖ Valoriser les études des partenaires sous forme d'une brochure.



Piste de travail n°4 : Réaliser un comparatif économique et environnemental en fonction de l'âge de coupe des bois

Objectifs généraux :

- Permettre aux propriétaires forestiers de faire leur choix en connaissance de cause d'expliquer les impacts économiques et environnementaux de cette pratique pour mieux sensibiliser les propriétaires concernés.

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Réaliser un comparatif économique et environnemental en fonction de l'âge de coupe des bois	Evaluer les impacts économiques et environnementaux des coupes en fonction de l'âge de coupe, du mode de sylviculture, du type d'exploitation et de la qualité du bois	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée
	Editer et promouvoir un document sur les résultats	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée


Autres actions menées

- Journée « Marchés et Sylviculture du Douglas »
- Journée Gros Bois à l'Observatoire des Métiers de la Scierie
- Accompagnement des scieurs consommateurs de gros bois (soutien filière)

Bilan

Cette piste de travail n'a pas été développée. Les objectifs ne sont pas atteints en raison du coût important de l'étude (40 000€). Une étude strictement scientifique ne suffit pas. Elle ne sera intéressante que si elle permet la réalisation concrète d'actions sur le terrain avec une réelle prise de conscience des enjeux (ex : constatation d'une diminution des coupes trop jeunes des bois, augmentation de la construction en gros bois). Elle ne doit pas faire l'état d'une situation qui est déjà connue de tous.

Toutefois, la thématique a été abordée à travers deux journées techniques organisées avec les partenaires : une journée sur les marchés et la sylviculture du Douglas et une journée sur le sciage des gros bois. La CFT a également accompagné des scieurs locaux consommateurs de gros bois pour soutenir les entreprises consommatrices de gros bois.



La problématique actuelle des coupes trop jeunes des bois fait perdre espoir à quelques partenaires qui ne croient plus en une amélioration de la situation. Ils comprennent que le contexte de la filière forêt-bois impose une pression économique importante aux propriétaires, aux ETF comme aux scieries, mais cela ne doit pas les encourager à une exploitation exagérée de la ressource par des coupes trop jeunes. Au contraire, les partenaires préconisent de tendre vers un respect des âges de coupe, ce qui permettrait d'obtenir une qualité de bois plus intéressante en matière de retombées économiques et de préservation de l'environnement forestier. Les partenaires incitent donc à réaliser des actions de sensibilisation auprès des propriétaires, des exploitants et des entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation.

Quelques partenaires souhaiteraient que la CFT réalise le comparatif économique.

Cette piste de travail est à maintenir mais sous réserve de la méthode de réalisation et des résultats à communiquer.

Elle est cohérente avec l'enjeu n°1 de la Charte « Gérer la forêt dans l'intérêt collectif », mais à relativiser.

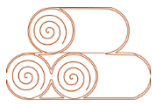
Perspectives 2018-2020

- ❖ Réaliser le comparatif économique et environnemental au moyen d'un groupe de travail entre les partenaires.
- ❖ Sensibiliser sur l'exploitation précoce des bois en particulier sur l'incidence des coupes du Douglas sur les sols et sur la rentabilité d'une coupe jeune par rapport à de vieux bois.



ENJEU 2 : MOBILISER DURABLEMENT LA RESSOURCE FORESTIERE





Piste de travail n°5 : ETF : Maintenir, accompagner et sensibiliser aux bonnes pratiques les entreprises de travaux forestiers

Objectifs généraux :

d'accompagner les entreprises dans leurs activités et dans leur communication pour les aider à approvisionner la filière bois.

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
ETF : Maintenir, accompagner et sensibiliser aux bonnes pratiques les entreprises de travaux forestiers	Créer et animer une association d'ETF pour leur présenter les actualités liées à leurs activités (obligations, aides, formations, sujets sensibles comme l'entretien de la voirie forestière ...).	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Etablir un guide de bonnes pratiques en collaboration avec les ETF, les communes, la DDT, les contrats rivières...	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées


Bilan des actions menées

- Création de l'ARDEF et de son Plan d'actions 2015-2016
- Partenariat MSA-ARDEF pour des actions de prévention
- Journées d'informations (aides européennes, attentes, conditions ETF, anticipation des conflits)
- Formation SST pour les adhérents de l'ARDEF et recyclage
- Conseils au sujet de la transmission d'entreprise et les aspects juridiques
- La Journée du Document Unique
- Visites de chantiers (filère, promotion des métiers)
- Formation sur l'utilisation des chemins pour échanger et chercher des solutions ensemble
- Guide juridique sur l'usage des chemins
- Communication sur les points noirs en forêt
- Enquête d'évaluation sur la première année de travail de FIBOIS dans le cadre des actions
- Présentation et réunion sur «l'accueil des stagiaires »
- Présentation du site internet " la forêt bouge"
- Visites de scieries en Bourgogne

Bilan

La mise en œuvre est complète, les objectifs ont été atteints. Les partenaires s'accordent à dire que la création de l'ARDEF est une action phare de la CFT. Elle a été efficace dans le sens où elle a permis de faire connaître les ETF du territoire aux institutionnels, aux partenaires





techniques et aux Bureaux d'Etudes et d'Urbanisme. Elle a montré que les ETF sont un maillon stratégique pour la filière. Par la même, elle a fait la promotion de leurs métiers et de leurs conditions difficiles de travail.

D'après les ETF, la CFT a participé à créer du lien entre les entreprises jusqu'alors isolés dans leur métier. L'animateur les a soutenus dans leurs attentes et leurs besoins. Il a également contribué au développement de la communication avec les communes et à l'apaisement des tensions. Les ETF souhaitent le maintien d'un animateur de Charte Forestière pour entretenir les échanges avec les autres partenaires. La piste de travail n°5 est donc bien pertinente.

Une amélioration a été constatée par l'ensemble des partenaires bien que des efforts restent à faire, notamment :

- dans le respect de la déclaration des chantiers
- sur la question de l'âge des coupes de bois
- dans l'entretien des voiries et leur remise en état pour des raisons de sécurité, en particulier pour les personnes de passage (touristes, locaux, sportifs, randonneurs...), et pour ne pas véhiculer une image négative des entreprises et de leurs activités.

Les partenaires précisent néanmoins que cela ne concernent pas l'ensemble des ETF et que certaines entreprises respectent les réglementations juridiques et environnementales.

La piste de travail n°5 est donc à maintenir et à approfondir. Elle est cohérente avec l'enjeu n°2 de la Charte « Mobiliser durablement la ressource forestière ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Poursuivre le soutien à l'ARDEF et convaincre davantage d'ETF à adhérer.
- ❖ Encourager les ETF à signaler les chantiers et les places de dépôts pour avertir la population locale et les touristes. Développer la communication sur la création/entretien de la voirie et la déclaration des chantiers en ligne.
- ❖ Encourager les ETF à remettre en état la voirie.
- ❖ Améliorer la contractualisation entre les ETF, les propriétaires et les acheteurs par la rédaction d'un contrat type détaillé.
- ❖ Poursuivre les formations de sécurité avec la MSA.
- ❖ Sensibiliser et communiquer sur les métiers des ETF et les conditions de travail (auprès du grand public, des institutionnels, des scieries)
- ❖ Sensibiliser auprès des scieries des moments d'échanges avec les ETF sur le transport des bois.



Piste de travail n°6 : Inciter à la création raisonnée de voiries et de places de dépôt

Objectifs généraux :

- Améliorer l'accès en forêt, équiper le territoire en places de dépôts, orienter les transporteurs de bois sur des itinéraires adaptés.
- Animer les échanges entre les acteurs locaux

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Inciter à la création raisonnée de voiries et de places de dépôt	Animer pour la création raisonnée de nouvelles dessertes forestières	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Accompagner les collectivités dans l'acquisition et la gestion de places de dépôt	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Réaliser un guide des itinéraires recommandés pour la circulation des grumiers	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée
	Animer pour l'entretien de la voirie	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées

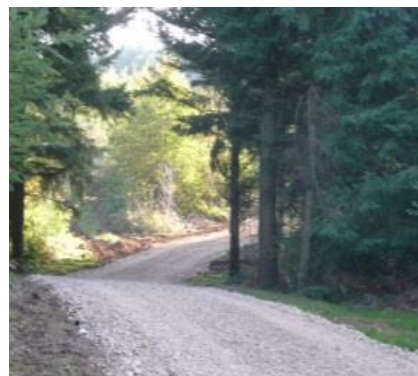
Bilan des actions menées

- Création d'un réseau de référents forêt-bois
- Sondage auprès des communes sur les problèmes rencontrés en forêt
- Création de la "Cellule Voirie":
- Création d'un formulaire de déclaration de chantier simplifié sur le site FIBOIS-Rhône
- Journée de formation sur la présentation des fondamentaux de la voirie et de la desserte forestière, envoi du support à toutes les communes du périmètre et réponses aux questions fréquentes des élus
- Suivi d'un projet d'étude éolien du Beaujolais Vert / Valsonne
- Participation au projet d'installation de panneaux de danger sur la voirie forestière
- Mise en place de l'utilitaire sur la réglementation autour des chantiers forestiers

Bilan

La piste de travail n°6 a été partiellement mise en oeuvre. Seul le guide des itinéraires recommandés pour la circulation des grumiers n'a pas été réalisé (il existe toutefois un document régional disponible en ligne sur l'itinéraire des bois ronds).

Elle a été efficace car elle a facilité les échanges dans l'identification de nouveaux besoins de voiries et la mise en place de référents communaux représente une belle avancée. Cependant, d'après les partenaires, et sans remettre en cause le



travail fournit par la CFT, l'amélioration reste minime. Rares sont les communes à avoir intégré la création et l'entretien de la voirie dans leur budget communal.

Quelques institutionnels ont tout de même constaté une amélioration dans l'utilisation et l'entretien de la voirie par les ETF sur leur commune, mais cela reste marginal.

La création de la Cellule Voirie est perçue comme une action pertinente à maintenir bien qu'il y ait eu des difficultés dans l'animation (difficultés dans l'implication des propriétaires, difficultés administratives) ainsi que beaucoup de dépenses d'énergie et de temps pour certains partenaires alors que les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur. En effet, deux projets de voiries ont été abandonnés en raison du désistement de propriétaires forestiers. Les dossiers administratifs et le portage des projets étaient pourtant finalisés. Seul manquait les participations financières des propriétaires concernés.



Face à ce constat, les partenaires soulignent un manque d'investissement des propriétaires, d'une manière générale, dans la participation aux frais. Ils ne sont, selon eux, pas assez impliqués dans l'accès à la voirie et la mise à disposition de quais de débardage. De plus, certains partenaires remettent en cause l'animation de la Cellule Voirie par la Charte Forestière et non exclusivement par des Services de l'Etat.

Enfin, bien que la CFT ait accompagné les collectivités dans l'acquisition et la gestion de places de dépôts, les partenaires (dont les institutionnels) s'accordent à dire qu'il en manque encore.

La piste de travail n°6 est donc à maintenir et à approfondir. Elle est cohérente avec l'enjeu n°2 de la Charte « Mobiliser durablement la ressource forestière ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Continuer à réunir la Cellule Voirie en 2018 (qui doit en être l'animateur ?). Prendre en compte le périmètre des Pierres Dorées (ASLGF des Bois d'Alix).
- ❖ Responsabiliser les propriétaires sur leur participation aux projets de desserte (participation financière ?).
- ❖ Sensibiliser à la déclaration systématique en Mairie par les propriétaires lors de commencement de travaux afin de « travailler en bonne intelligence ». (Arrêté commun entre les communes ?)
- ❖ Créer un memento sur le rôle et la responsabilité de chaque intervenant lors d'un chantier.
- ❖ Encourager les entreprises à faire remonter les besoins de voirie auprès des communes.
- ❖ Créer un guide à destination des élus sur la voirie forestière.
- ❖ Sensibiliser les ETF et les propriétaires sur l'usage récréatif de la forêt.
- ❖ Développer la sensibilisation auprès des élus.



Piste de travail n°7 : Informer sur les conditions d'approvisionnement en bois énergie

Objectifs généraux :

- Accompagner le développement de la filière bois énergie en rassurant les consommateurs sur la ressource disponible
- Informer les acteurs extérieurs de la filière pour qu'ils acceptent mieux les projets en bois énergie

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Informer sur les conditions d'approvisionnement en bois énergie	Créer un outil d'alarme (avec des éléments clés) sur la consommation de bois énergie aujourd'hui Méthode/faisabilité ?	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée
	Communiquer largement sur les résultats de ce travail	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées

Bilan des actions menées

- Création d'une liste des producteurs de bois énergie et valorisation des entreprises engagées dans des démarches de qualité de prestation sur la COR
- Première édition de « La route du Bois Energie » pour les architectes et les bureaux d'études (présentation du gisement local, plateformes de tri/séchage, visite plateforme et chaufferie)
- Atelier de présentation de la filière Bois Energie local à la CCSB
- La Journée technique "bois énergie et qualité" sur les fondamentaux de la stratégie énergétique (en cours)
- Audit de chaufferies « fonctionnement – satisfaction »
- Supports de communication édités en fin d'année pour informer le public sur le bois énergie et les conditions d'approvisionnement
- Encouragement des subventions sur les chaufferies bois
- Observatoire du bois énergie Rhône-Alpes édition 2016

Bilan

Des actions ont en effet été réalisées pour informer les élus, le grand public, les entreprises et les Bureaux d'Etudes et d'Urbanisme. Parmi celles-ci, il y a eu la première édition de la « Route du Bois Energie » en 2016, la création de flyers et de kakemonos pour sensibiliser lors d'événements et une journée technique « bois énergie et qualités » qui se déroulera dans la fin de l'année 2017. La liste de producteurs en bois énergie est pertinente car elle n'existait pas auparavant sur le territoire de la COR et permet de valoriser les entreprises engagées dans des démarches de qualités. Des encouragements auprès des communes pour investir sur les chaufferies bois ont également été donnés mais restent insuffisants puisque l'on constate encore des réticences. Cette action est donc pertinente à poursuivre en maintenant la valorisation et l'intérêt de l'usage du bois énergie.

L'outil d'alarme sur la consommation de bois énergie n'a pas été réalisé. Cependant, cet outil ne semble pas pertinent pour le contexte local où la consommation en bois énergie commence seulement à se développer. Un suivi du bois énergie existe mais à ce jour, il n'est pas nécessaire de donner l'alerte.

D'après les partenaires, l'axe bois énergie représente un maillon complémentaire pour la structuration de la filière et pour les territoires à énergie positive (TEPOS). Pour certains partenaires, il ne faut pas rechercher à s'approvisionner exclusivement en local au risque d'exploiter la ressource dans de mauvaises conditions mais il convient de relativiser les rayons d'approvisionnement. Le bois énergie reste un sous-produit disponible dans certaines parcelles non entretenues.



Les partenaires s'accordent à dire que cette piste de travail n°7 est cohérente et pertinente. Les objectifs sur l'information et l'accompagnement de la filière sont atteints mais à poursuivre et à développer. En effet, l'animation de la filière bois énergie n'a été réalisée que dans la seconde moitié de la CFT soit de mi 2016 à fin 2017. D'où des actions peu nombreuses, bien que déjà pertinentes. Cependant il conviendrait dans le plan d'action de la nouvelle Charte de changer de titre pour ne pas se focaliser uniquement sur les conditions d'approvisionnement mais d'élargir à l'ensemble de la filière bois énergie.

Voici quelques propositions à débattre :

- Piste de travail n°7 : Informer sur les intérêts du bois énergie
- Piste de travail n°7 : Informer, promouvoir et valoriser le bois énergie
- Piste de travail n°7 : Informer et promouvoir l'usage du bois énergie comme ressource durable/locale/renouvelable

Piste de travail n°7 est donc à maintenir et à approfondir. Elle est cohérente avec l'enjeu n°2 de la Charte « Mobiliser durablement la ressource forestière ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Communiquer sur le bois énergie en tant que « sous-produit ».
- ❖ Sensibiliser les ETF à la suppression des andains pour l'utilisation en bois énergie.
- ❖ Développer la sensibilisation des élus sur la ressource en bois énergie par des visites de terrain en forêt, dans les entreprises et en chaufferies (encourager des projets structurants type réseaux de chaleur).
- ❖ Sensibiliser sur les emplois de la filière et principalement ceux non délocalisables.
- ❖ Informer sur les conditions d'approvisionnement dans les départements limitrophes ou dans les autres régions.
- ❖ Présenter la structuration de la filière bois énergie et les démarches qualité.
- ❖ Développer des actions sur le bois énergie en lien avec les TEPOS ou TEPCV des Communautés de Communes.



ENJEU 3 : SOUTENIR LA FILIERE BOIS LOCALE





Piste de travail n°8 : Promouvoir l'utilisation du bois (du Douglas) dans la construction

Objectifs généraux :

- Disposer d'un support de communication pour promouvoir la construction bois et permettre aux élus et aux autres prescripteurs de disposer de connaissances suffisantes pour envisager le bois dans la construction
- Favoriser les échanges entre les entreprises
- Valoriser les projets de constructions/réhabilitation et combattre les préjugés

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Promouvoir l'utilisation du bois (Douglas) dans la construction	Mettre en place un réseau de bâtiments vitrines	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée
	Argumentaires pour prescrire du bois local dans la construction	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Organisation et animation d'un groupe technique constitué de chefs d'entreprise	L'objectif n'est pas atteint, aucune action n'a été réalisée

Bilan des actions menées

- Campagne de communication sur le Douglas à l'échelle locale et du site internet « Pourquoidouglas.com »
- Visites de bâtiments construits en Douglas
- Participation à la Marque de Traçabilité de certification et de traçabilité Massif Central
- Mise en avant de toilettes sèches 100% en Douglas du Beaujolais sur un site touristique
- Participation à l'écriture d'un « Bonus Bois » (accessible à partir d'un certain volume de bois mis en œuvre dans les bâtiments)
- Participation à la communication extérieure via panneaux et inauguration de la Maison des Forestiers et du Bois
- Projet de bâtiment public en bois local avec la CCSB comme maître d'ouvrage (en cours)
- Promotion du bois du Beaujolais / Stand « ré-génération » à la 1ère Biennale d'architecture de Lyon
- Lancement du site bois-du-beaujolais.fr

Bilan

Si l'on s'en réfère aux objectifs qui ont été définis dans la CFT, on en conclut de prime abord qu'ils ne sont pas atteints. Le réseau de bâtiments vitrines n'a pas été mis en place. Cependant, il convient de relativiser. A ce jour, il n'existe pas suffisamment de bâtiments construits en bois local sur le périmètre de la CFT, et en particulier en Douglas, pour constituer un réseau de bâtiments vitrines. Les communes du périmètre de la CFT semblent réticentes à allouer un budget pour la construction en bois et la question de son entretien apparaît souvent

comme un frein dans les discussions. Or, la construction en bois local est une des opportunités de développement de la filière forêt-bois tant en matière de développement économique, qu'en termes d'emplois.

La constitution d'un groupe technique de chefs d'entreprises n'a pas non plus été menée. Les raisons sont les difficultés d'organisation et de mise en relation avec les entreprises. Pourtant cette action était pertinente et aurait permis d'apporter des éléments de réponses aux élus quant à l'intérêt d'utiliser du bois et du bois local. En effet, face à la réticence de plusieurs communes à construire en bois, la raison principale qui revient est la question de l'entretien jugé contraignant, notamment lorsque le bois est mis en œuvre au niveau de la façade. Or la construction en bois (ou la rénovation et la réhabilitation) ne se résume pas au bardage bois. Des techniques existent pour construire sans bois apparent ainsi que des enduits. Il peut donc être pertinent d'envisager de faire cette action dans le cadre du renouvellement de la Charte, notamment pour l'apport des savoir-faire des entreprises et améliorer l'image de la construction en bois. Une question qui revient d'après les partenaires est : comment adopter une démarche pédagogique sur l'utilisation du bois local en bois d'œuvre ?

Concernant l'effectivité des actions, on constatera que l'animateur et les partenaires ont tout de même réalisé 9 actions afin de promouvoir le Douglas comme bois d'œuvre et lutter contre les préjugés, dont 6 actions marquantes :


- La campagne de communication « Pourquoi douglas.com » qui a duré 2 semaines en 2015 et qui peut être considérée comme une réussite en raison des 17 000 visites enregistrées sur le site Internet et la page Facebook. Elle a permis de sensibiliser au-delà de la sphère locale.
- Des visites des quelques bâtiments locaux dont la Maison des Forestiers et du Bois
- La mise en avant de toilettes sèches 100% Douglas du Beaujolais avec le Geopark
- La co-écriture du Bonus Bois de la COR pour inciter les maîtres d'ouvrage à utiliser le bois
- Le lancement du site bois-du-beaujolais.fr
- La promotion à la 1^{ère} Biennale d'architecture de Lyon

De plus, la CFT a contribué à un projet de bâtiment public en bois local sur le territoire de la CCSB qui est, à l'heure de l'écriture de ce rapport, en cours d'élaboration.

Il est difficile d'évaluer l'efficacité sur le terrain suite aux réticences qui perdurent dans les communes. Toutefois, elle a eu le mérite d'informer sur l'essence locale qui était peu connue du public et d'engager quelques constructions en Douglas.

Toilette sèche 100% bois local Mont Brouilly





En conclusion, La piste de travail n°8 est pertinente et compte tenu du contexte local où le département possède une essence dominante et de qualité pour le bois d'œuvre, elle est nécessaire pour contribuer au développement de la filière forêt-bois en général. Certains partenaires s'attendaient à davantage d'actions locales et à l'échelle de la CFT Beaujolais mais globalement elle est considérée comme très positive.

La piste de travail n°8 est donc à maintenir et à approfondir. Elle est cohérente avec l'enjeu n°3 de la Charte « Soutenir la filière bois locale ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Organiser et animer avec FIBOIS Rhône un groupe technique constitué de chefs d'entreprises.
- ❖ Mettre en place un réseau de bâtiments vitrines étendus à l'échelle du Département et de la Région AURA. (Rédiger un guide de visites de bâtiments exemplaires à diffuser au grand public, aux communes et aux professionnels, retours d'expériences avec acteurs départementaux).
- ❖ Promouvoir des systèmes constructifs qui utilisent du gros bois (ossature, poteaux - poutres) (entreprises, institutionnels).
- ❖ Sensibiliser les propriétaires à la construction en bois (besoins en gros bois).
- ❖ Informer les agents "Développement Durable" des collectivités sur les arguments en faveur du bois dans la construction et dans l'énergie (« boîte à outils » et création d'emplois locaux liés à la construction en bois, argumentaire bois local).
- ❖ Participer à l'écriture d'un guide à destination des particuliers sur le bois local dans la construction.
- ❖ Renforcer les liens entre les centres de formations et les projets de construction bois.
- ❖ Développer les relations entre les scieries et les propriétaires pour développer du bois d'œuvre.
- ❖ Continuer à organiser des journées thématiques et des visites (constructeurs, architectes)
- ❖ Développer la sensibilisation auprès des élus de Charlieu Belmont Communauté sur la transformation du bois (visite de scierie, intervention de charpentiers, d'architectes).



Piste de travail n°9 : Veiller à la prise en compte de l'activité de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme

Objectifs généraux :

- Donner les connaissances et les clés de compréhension nécessaires aux acteurs de l'urbanisme pour prendre en compte et faciliter l'activité de la filière forêt-bois

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Veiller à la prise en compte de l'activité de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme	Identifier les éléments à prendre en compte dans les documents d'urbanisme en collaboration avec les élus et les professionnels	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Editer et diffuser un guide	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées


Bilan des actions menées

- Formation des Bureaux d'Etude en urbanisme actifs dans le Rhône pour expliquer les besoins des forestiers et pour la prise en compte de la filière dans les programmes de développement des collectivités
- Rédaction d'une fiche méthode « forêt et urbanisme » afin d'aider les communes à mieux prendre en compte la forêt dans leurs documents d'urbanisme et présentation de la fiche méthode aux bureaux d'études lors d'une formation organisée par la DDT69
- Organisation d'une 1/2 journée avec visites et informations à destination de bureaux d'études sur l'aspect économique de la forêt (voirie forestière, tri et la transformation du bois)
- Réponse à sollicitation pour la protection des captages d'eau de la commune de Poule les Echarmeaux
- Diffusion de la fiche méthode aux référents forêt bois et échanges autour de la révision du SCOT

Bilan

Les objectifs ont été atteints. Des actions de sensibilisation à destination des élus, des architectes et des Bureaux d'Etudes et d'Urbanisme du Rhône ont été réalisées avec des partenaires. La piste de travail est pertinente car l'aménagement du territoire ne peut faire l'impasse sur le milieu forestier qui couvre une large surface dans le nord et l'ouest du Département.

Avec la révision actuelle des SCOT et des PLUi des communes on ne peut pas évaluer si les actions ont été efficaces. Il faudra attendre leur diffusion afin de mesurer si la filière a été prise en compte. Cependant, on peut affirmer que le public ciblé a été sensibilisé et que les éléments à intégrer (voirie, place de dépôts, transformation du bois) leur ont été communiqués.



D'après les partenaires il faudrait maintenir cette action mais les pistes de développement dans le cadre d'un renouvellement de la CFT restent limitées à des échanges et des visites.

Cette piste de travail a été développée uniquement en première partie de CFT soit de juin 2015 à mi 2016.

La sensibilisation des élus et des Bureaux d'Urbanisme est à maintenir et à intégrer avec la sensibilisation générale sur la filière forêt-bois (fusion des pistes de travail n°9 & 11).

Perspectives 2018-2020

- ❖ Poursuivre la sensibilisation des élus et des Bureaux d'Urbanisme par des visites de forêts et d'entreprises.
- ❖ Sensibiliser sur l'importance des surfaces de stockages du bois et leur possibilité d'extension dans la révision des documents d'urbanisme.
- ❖ Rediffuser la fiche méthode aux bureaux d'études actifs dans le Rhône et le nord 42.



Piste de travail n°10 : Accompagner les entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation

Objectifs généraux :

- Permettre aux entreprises de la filière de mieux se connaître
- Les accompagner pour les aider à s'adapter et à s'investir

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Accompagner les entreprises de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformation	Organiser des temps d'échanges entre les entreprises : Faire de la veille, accompagner les projets, organiser des visites de groupes, salons...	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées


Bilan des actions menées

- Prise en compte de la filière dans les programmes de développement des collectivités / renforcement et promotion de la filière dans son ensemble
- Figuration des scieurs dans le catalogue « Bois d'ici 2017 » distribué aux charpentiers, architectes, bureaux d'étude, élus.
- Opérations de promotion-communication et aux réponses aux sollicitations individuelles sur la réglementation, les aides...
- Visites de chantiers forestiers pour présenter la variété des travaux de sylviculture et servir de support aux échanges avec les partenaires institutionnels et techniques
- Mise en place d'un petit groupe de travail collectif avec des scieurs volontaires
- Journée de présentation des aides européennes et régionales dans le cadre de la Semaine de l'économie organisée par la COR
- Actions de communication par mailing sur l'aide à la création de poste de la MDEF Beaujolais, les aides à l'immobilier de la COR...
- Présentation en salle de la filière bois suite à sollicitation d'une classe en seconde « Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable »
- Journée de forum sur les métiers

Bilan

On notera que la CFT a contribué principalement à l'accompagnement et la promotion des scieries avec :

- La figuration des scieurs dans le catalogue « Bois d'ici 2017 » qui a été distribué aux corps de métier : charpentiers, architectes, Bureaux d'Etudes, institutionnels.
- La mise en place d'un petit groupe de scieurs avec des réunions trimestrielles
- Leur figuration sur le site bois-du-beaujolais.fr



En termes d'efficacité, la CFT a tentée d'améliorer l'image des scieries et du métier de scieur et pour cela, au moins 4 scieries ont accepté d'accueillir des visites. Elles étaient animées par le responsable de la scierie, l'animateur de la CFT et les partenaires. Le plus souvent, après une présentation générale de l'entreprise (historique, contexte actuel, données de production), le responsable présenté le mode de fonctionnement des machines par des démonstrations puis un temps de discussions clôturait la visite. C'est visites ont à chaque fois été très appréciées par les acteurs, que ce soit les institutionnels comme les propriétaires forestiers ou les exploitants.

Par contre, la promotion des autres métiers (charpentier, menuisier, architecte...) n'a pas été suffisamment développée (une présentation au salon des métiers de Villefranche-sur-Saône et une présentation pour une classe du Lycée Bel'Air à Belleville). L'accompagnement des entreprises de 2ème transformation se résume quant à elle à des temps d'échanges.

La piste de travail n°10 est pertinente dans le sens où elle a contribué à informer les entreprises de la filière sur les aides européennes et régionales. Elle a aussi permis de rassembler les scieries locales. Enfin, elle est pertinente dans les moyens qui ont été utilisés (visites, promotion des activités sur site Internet, réunions d'échanges et journée d'information). Cependant, on ne peut pas prétendre que tous les objectifs sont atteints puisque les autres corps de métier n'ont pas été impactés par la CFT (charpentiers, menuisiers, artisans). Il reste des mises en réseau à renforcer. L'action est donc à maintenir et à renforcer.

La piste de travail n°10 est donc à maintenir et à approfondir. Elle est cohérente avec l'enjeu n°3 de la Charte « Soutenir la filière bois locale ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Sensibiliser les scieries à la demande de l'aval. Veillez au dialogue entre les besoins de l'aval et les produits de l'amont, et inversement.
- ❖ Diffuser une plaquette collective de promotion sur la qualité du bois produit et scié dans le Beaujolais.
- ❖ Accompagner et mettre en réseau les entreprises de la construction (entreprises 2ème transformation).



ENJEU 4 : MIEUX CONNAITRE LA FORET ET LE BOIS





Piste de travail n°11 : Sensibiliser et communiquer sur les fonctions et rôles de la filière forêt-bois

Objectifs généraux :

- Affirmer les rôles et les fonctions de la filière forêt-bois
- Augmenter les connaissances des différents publics sur les fonctions et rôles de la filière
- Sensibiliser les scolaires sur la thématique forêt-bois
- Sensibiliser et promouvoir les pratiques et les usages

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Sensibiliser et communiquer sur les fonctions et rôles de la filière forêt-bois	Evènement sur la forêt et le bois à destination des élus, des professionnels, des acteurs du territoire et du grand public	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Formations et visites à destination des élus, des prescripteurs et des techniciens	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Programme de sensibilisation des scolaires	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées

Bilan des actions menées

- Visite en forêt dans le cadre de la Semaine du Développement Durable de la COR et écriture d'un article de journal sur la gestion des forêts
- Ecriture de l'appel à projet de Charlieu-Belmont Communauté pour la création de 7 interventions d'animations par an pour 3 écoles de Charlieu-Belmont Communauté
- Visites pour faire découvrir les métiers de la filière bois en réponse à la sollicitation de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Rhône
- Présence et stand FIBOIS-CFT au salon Naturolac pour la représentation des filières locales
- Participation à la réalisation de l'exposition itinérante sur les forêts du Beaujolais (en cours)
- Mise en route des animations pour les 3 écoles de Charlieu-Belmont Communauté (en cours)
- Journée d'animation sur un quizz contre les idées reçues sur la forêt et l'animation d'un stand lors du Festival du Cri du Col
- Présentation du bois énergie et du bois construction comme filière d'avenir pour le territoire et visite d'un chantier
- Présentation de la filière en commission agriculture-forêt de la CCSB à destination des élus et programmation d'une visite de terrain du projet de construction engagé par la CCSB (en cours)
- Participation à l'écriture du premier numéro du magazine « MAG IN »
- Participation du groupe de travail ONF sur l'acceptation des travaux forestiers par le grand public et actions pédagogiques à différentes échelles en fonction des budgets disponibles

Bilan

Les objectifs ont été partiellement atteints, 9 actions ont été réalisées. La CFT a contribué à sensibiliser les acteurs du territoire grâce à des visites en forêt. Les participations à des festivals et à des salons ont été l'opportunité de sensibiliser plutôt le grand public. Cependant il n'y a pas eu de sondage réalisé ni d'étude pour déterminer si leur vision de la forêt et de la filière avait évolué. Toutefois, il reste difficile d'intéresser le grand public à la thématique de la forêt et de son fonctionnement par manque d'intérêt pour la filière. L'efficacité des actions est donc difficilement mesurable mais pour quelques partenaires, les stands tenus par l'animateur lors des événements (Naturolac, festival Crie du Col...) ont été utiles.


La CFT a contribué à la réalisation de l'exposition itinérante de l'écomusée du Haut-Beaujolais. Celle-ci devra être largement diffusée pour présenter la filière forêt-bois au grand public et aux scolaires. Quelques écoles sont à ce propos sensibilisées en réponse à la sollicitation de Charlieu-Belmont Communauté. Mais on peut noter que cela reste marginale et qu'il reste des efforts à faire pour sensibiliser les scolaires. Les partenaires jugent également que la communication a été insuffisante pour ce public comme pour le grand public d'une manière générale. Ils insistent sur le fait de mieux cibler les publics.

En conclusion, la piste de travail n°11 mériterait d'être davantage développée en particulier sur le public scolaire, le grand public et les élus. Il serait pertinent d'accentuer les visites sur le terrain voire en entreprises sous l'accord de scieries et de menuiseries par exemple afin de montrer le rôle productif de la forêt. La sensibilisation auprès des organismes comme la Maison de l'Emploi serait également pertinente pour leur faire part de l'économie de la filière.

La piste de travail n°11 est donc à maintenir et à approfondir. Elle est cohérente avec l'enjeu n°4 de la Charte « Mieux connaître la forêt et le bois ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Développer la communication auprès du grand public, en particulier sur le rôle productif et économique de la forêt.
- ❖ Développer la communication et l'intervention dans les établissements scolaires.
- ❖ Participer à la diffusion de l'exposition itinérante de l'écomusée du Haut-Beaujolais en classe.
- ❖ Organiser des visites pédagogiques en forêts publiques et privées.
- ❖ Développer la sensibilisation auprès des enseignants pour intégrer la filière dans leurs programmes d'activités. Le Géopark du Beaujolais propose sur ce principe une participation de la Charte au printemps 2018.
- ❖ Communiquer auprès des enseignants sur La Journée Internationale de la Forêt le 21 mars 2018.
- ❖ Poursuivre la sensibilisation des écoles de Charlieu-Belmont Communauté.
- ❖ Développer la communication auprès des élus, apporter plus de pédagogie à travers des sites Internet, les réseaux sociaux et des visites de terrain.
- ❖ Communiquer avec la Maison de l'Emploi pour faire introduire la filière dans leur rapport annuel.

- 
- ❖ Organiser des visites pour les acteurs du tourisme, à renforcer sur le périmètre de la COR au lac des Sapin, pour les sensibiliser à la filière. (Proposition de démonstration d'engins avec l'intervention d'une entreprise de l'ARDEF)
 - ❖ Développer plus d'articles de presse et faire plus d'interviews pour informer le grand public.
 - ❖ Structurer la communication vers les partenaires qui transmettront l'information.
 - ❖ Développer la promotion sur les métiers de la filière dans les établissements spécialisés (MFR par exemple), les forums, les salons des métiers...
 - ❖ Poursuivre la communication dans les magazines : Le Forestier Privé, Bulletins des Communes et Communautés de Communes.
 - ❖ Diffuser une plaquette collective de promotion sur la qualité du bois produit et scié dans le Beaujolais.



Piste de travail n°12 : Construire une offre touristique liée à la forêt

Objectifs généraux :

- S'appuyer sur la spécificité forestière du territoire pour développer le tourisme
- Utiliser la forêt et le bois comme support d'animation touristique et par la même sensibiliser le public touristique sur les enjeux forestiers

Objectifs en termes d'actions concrètes :

Piste de travail	Objectifs à atteindre	Résultats
Construire une offre touristique liée à la forêt	Visite des parcelles vitrines	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées
	Aménagement et visites de sites remarquables	L'objectif est atteint, des actions ont été réalisées et sont en cours


Bilan des actions menées

- Participation aux projets d'aménagement pédagogique sur un départ de chemin de Saint Jacques de Compostelle et projet de sentier pédagogique de St Just d'Avray (en cours)
- Participation aux discussions pour des actions autour du Massif du Saint Rigaud et d'une étude commandée par la commune de Monsols pour évaluer l'envergure des actions à mener pour « structurer » l'accueil du public sur le massif
- Salon des randonneurs
- Schéma de desserte systématiquement transmis aux bureaux d'études (en cours)
- Démarche Geopark - accueil des représentants de l'UNESCO
- Distribution du Topoguide sur « les sentiers forestiers de Rhône Alpes » comme source d'inspiration

Bilan d'après les partenaires

Les objectifs sont partiellement atteints. La CFT a contribué à l'aménagement d'un site remarquable dans le cadre des actions de GEOPARK. Cependant, il y a du retard dans le projet d'aménagement pédagogique au départ du chemin de Saint Jacques de Compostelle suite à la fusion des communes du Haut-Beaujolais et la réorganisation interne des services. Le trajet du chemin couvre Cenves, Ouroux, Col de Crie, Propières, Poules-les-Echarmeaux puis Ranchal. Les objectifs initiaux étaient d'informer les pèlerins sur l'itinéraire, améliorer le confort du chemin et intégrer des panneaux pédagogiques sur l'histoire de la forêt. Le projet, toujours en cours de réflexion, s'orientera plus certainement sur des panneaux d'informations pratiques (hébergement, restauration...).

D'après les partenaires, il serait plus pertinent de mettre des panneaux pédagogiques sur l'histoire de la forêt dans le cadre du projet d'aménagement du Massif du Saint Rigaud qui touchera un public plus large (locaux et touristes qui sont plus attentifs et plus curieux). Ils rappellent que la forêt concerne une multiplicité d'acteurs (privés, public, touristes, locaux,



randonneurs, vététistes, cavaliers, chasseurs, motards...) qui ne sont pas toujours conscients d'être sur une propriété privée et qu'il peut y avoir des travaux forestiers potentiellement dangereux. En ce sens, cette piste de travail n°12 est pertinente et en lien avec la piste de travail n°11 sur la sensibilisation des rôles et des fonctions de la forêt. L'entretien des chemins et de la voirie est aussi lié au tourisme.

D'après les acteurs du tourisme, la Charte a permis de développer les dialogues entre les acteurs locaux, de faire évoluer la communication avec les élus et d'être écouté. Il faut ensuite que cela soit suivi d'actions.

Ils confirment qu'il faut continuer à prendre en compte la biodiversité dans la gestion de la forêt et que la monoculture du Douglas n'est pas suffisamment attrayant d'un point de vue touristique et paysager, ce qui ne va pas favoriser la valorisation du territoire et les retombées économiques du tourisme.

En conclusion, les actions ont permis d'organiser les échanges entre les acteurs du tourisme et les collectivités. Il y a aujourd'hui une meilleure écoute des besoins de chacun. En termes d'impact et d'efficacité, on ne peut pas actuellement analyser ces indicateurs car les délais des projets d'aménagement sont encore aujourd'hui en cours de discussions.

La piste de travail n°12 est donc à maintenir et à approfondir. Elle est cohérente avec l'enjeu n°4 de la Charte « Mieux connaître la forêt et le bois ».

Perspectives 2018-2020

- ❖ Construire un dépliant sur la filière forêt-bois à destination des touristes. Intégrer dans les brochures touristiques existantes un encart sur la filière.
- ❖ Réaliser une brochure à disposition des clients des hébergeurs sur la forêt locale.
- ❖ Sensibiliser les touristes et le grand public sur les travaux en forêt et les dangers en voirie forestière.
- ❖ Développer des visites pour sensibiliser les acteurs du tourisme.
- ❖ Développer le projet de sensibilisation à la filière par les Chemins de St Jacques de Compostelle, notamment sur le périmètre de la COR et de Charlieu Belmont Communauté.
- ❖ Veiller au maintien du dialogue entre les acteurs du tourisme, les institutionnels et les propriétaires forestiers.
- ❖ Poursuivre le projet d'aménagement pédagogique sur le Massif du Saint-Rigaud amorcé fin 2017



ENJEU 5 : ANIMER, SUIVRE ET EVALUER LA CFT





Douglas MARTIN a porté l'animation de la Charte Forestière de juin 2015 à décembre 2017. A son arrivée, il a constaté que la filière forêt-bois avait besoin de structuration et que les professionnels de la filière étaient très isolés dans leur métier. La pertinence d'un animateur pour organiser la concertation entre les acteurs du territoire et tenir le rôle d'interlocuteur prend ici tout son sens.

Promotion et information de la charte forestière

Douglas MARTIN a réalisé en chaque fin d'année des bilans d'activités pour rendre compte au Syndicat Mixte du Beaujolais et à Charlieu-Belmont Communauté les actions réalisées et les pistes à développer. Il a également produits des rapports en fin de réunions qu'il a transmis par mails aux partenaires concernés. On notera également de nombreux échanges par mails et par téléphone pour répondre aux sollicitations. La communication avec la presse locale a été développée mais cela mériterait d'être accentué. Tout comme l'animation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) et la page Internet de la Charte sur le site de FIBOIS Rhône par exemple ou sur un site dédié.

Organisation de la concertation

L'animateur a organisé des Comités de Pilotage en 2015 et en 2017. En 2016, certains éléments de contexte chez FIBOIS Rhône et au SMB ont repoussé l'organisation d'un COPIL. Toutefois, un bilan d'activité des actions de 2016 a été communiqué auprès des partenaires. De plus, il a participé à 230 réunions et entretiens avec des Collectivités, des entreprises, des partenaires techniques / environnementaux et des propriétaires forestiers ainsi qu'à une trentaine de Comités de Pilotages /Syndicales/Techniques, d'Assemblées Générales et de Commissions et à 10 colloques et séminaires.

Animation directe / réalisation d'actions


L'animateur a tenu un rôle de « chef d'orchestre » et a mené une ligne directrice dans l'animation de la CFT. Il a coordonné avec les partenaires plus de 100 actions. Pour mettre en œuvre le programme d'actions, l'animateur a su solliciter des personnes ressources. Il souligne leur disponibilité à son égard, leur soutien et leur envie de partager les informations. Ces échanges ont été nécessaires pour qu'il puisse assurer au mieux un suivi technique et administratif.

Toutefois, la sensibilisation auprès des acteurs du tourisme, en particulier sur le périmètre de la COR, ainsi qu'avec les élus de Charlieu Belmont communauté, n'a pas été suffisante.

Suivi et évaluation des actions

Très régulièrement, l'animateur faisait état des avancées de la Charte lors des Bureaux du SMB et des Conseils (Conseils Syndicaux, Conseils Consultatifs des Maires). Les institutionnels ont alors pu suivre l'avancement des actions. Globalement, les actions ont été suivies par les partenaires de la Charte Forestière lors des bilans annuels.

En termes d'impact et d'efficacité, l'animateur a réussi à amener tous les acteurs à un discours commun et ce malgré leur multiplicité. Il a su les coordonner afin que chacun ait les bons interlocuteurs et donc "casser" l'isolement dans les métiers. Il a répondu aux sollicitations et a



entretenu de bonnes relations avec l'ensemble des partenaires. Enfin, il a impulsé une dynamique dans la filière.

Les partenaires souhaitent qu'un animateur poursuive les actions engagées.

Perspectives 2018-2020

- ❖ Multiplier les moments d'échanges et de rencontre.
- ❖ Dynamiser sur le site internet de FIBOIS Rhône. L'utiliser comme un moyen d'information « officiel » de la Charte pour relayer les actions et ceux des partenaires en fonction de leurs attentes. Ou créer un support web (page internet) dédié à la Charte Forestière.
- ❖ Participer à des échanges régionaux entre les CFT.
- ❖ Communiquer lisiblement sur les actions : réalisées par l'animateur seul, par l'animation de la CFT (animateur et partenaires) et les actions à l'origine des partenaires mais dont la Charte communique les résultats.
- ❖ Développer une communication personnalisée en fonction des partenaires / adapter les contenus sur les actions qui les concernent directement et indirectement. Réaliser un bulletin semestriel.
- ❖ Être proactif et proposer des pistes d'actions pour les élus, techniciens

Conclusion

La mise en œuvre de la Charte Forestière du Beaujolais a été globalement un succès puisque sur les 13 pistes de travail définies dans le plan d'actions seule une n'a pas été développée en tant que telle (piste de travail n°4 : comparatif économique).

Tous les partenaires identifiés en début de Charte ont participé et souhaitent que l'animation se poursuive. Selon eux, elle a permis une meilleure compréhension des enjeux économiques et un regain d'intérêt des acteurs du territoire pour le développement de la filière forêt-bois. Elle est devenue une référence pour certains partenaires.

Au cours des entretiens d'évaluation, plusieurs perspectives et des points de vigilances sont ressortis pour donner une suite aux actions et les améliorer afin de renforcer la dynamique qui a été engagée. On retiendra surtout que dans le cadre d'un renouvellement de la CFT, il conviendra d'améliorer actions par actions la lisibilité de la Charte et en particulier l'articulation entre les actions réalisées par l'animation de la Charte (animateur seul et animateur avec les partenaires), ceux réalisées par l'interprofession FIBOIS Rhône et ceux réalisés à l'extérieur par les partenaires mais dont la Charte communique les résultats.

La sensibilisation auprès des élus et du grand public semblent également pertinente à accentuer. Celle auprès des entreprises est à maintenir avec le concours principalement de l'interprofession FIBOIS Rhône.

Enfin, il faudra veiller à ce que cette sensibilisation s'accompagne d'actions concrètes et prioritaires sur le territoire (création de bâtiments exemplaires en bois local ou création de réseau de chaleur par exemple).



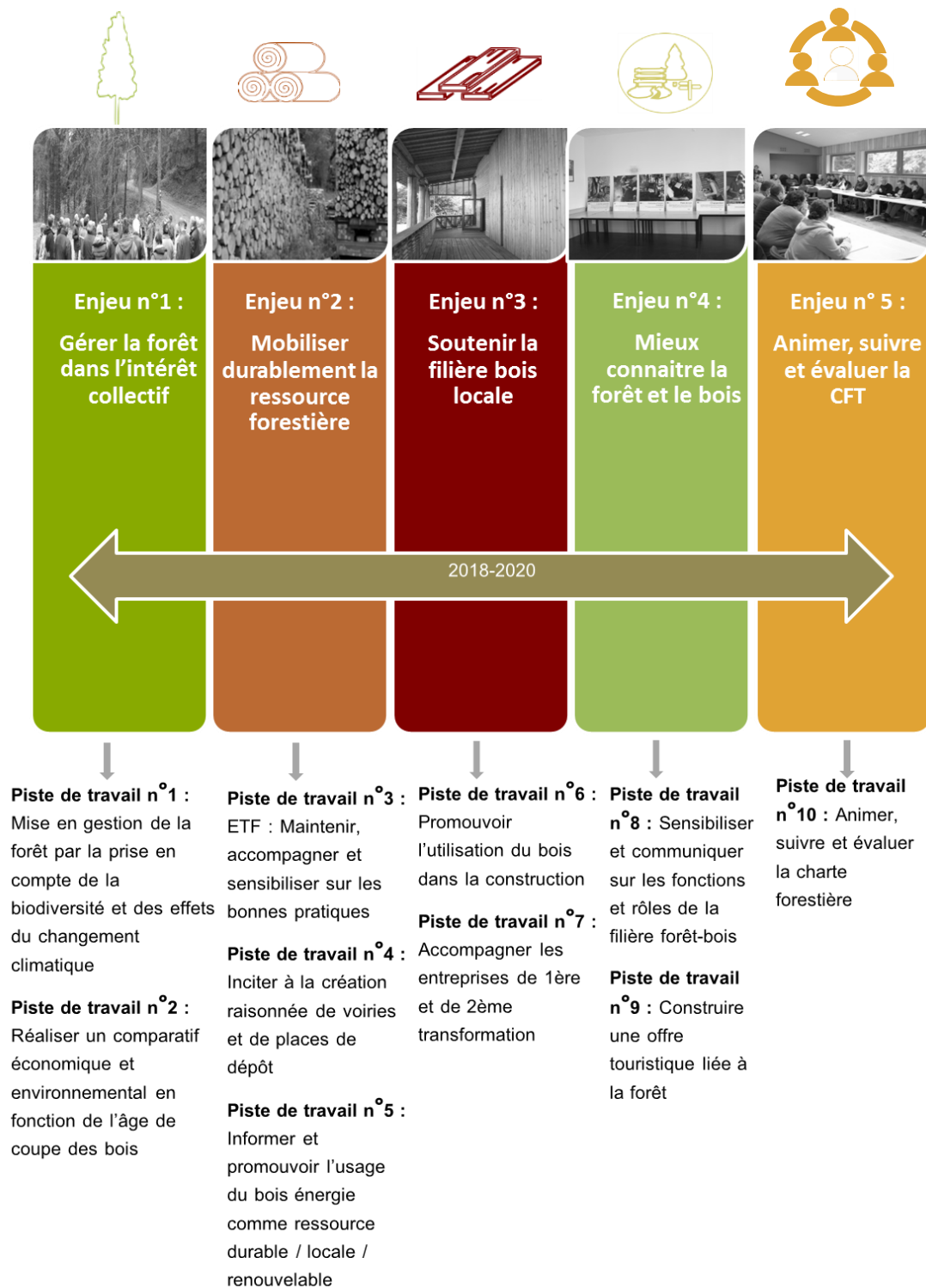
D'après les partenaires, il faudrait mettre l'accent sur :

- La gestion durable de la forêt.
- Le bois d'œuvre et la recherche de qualité.
- La déclaration et la signalisation des chantiers forestiers.
- L'amélioration du stockage des bois.
- La communication, en appuyant sur le bois énergie, le rôle productif de la forêt et les métiers.

La Charte Forestière mériterait d'être reconduite tant elle a favorisé la mise en réseau des différents acteurs des territoires et a contribué à la création de projets collectifs qui aujourd'hui participent à une structuration de la filière forêt-bois sur le département du Rhône.

Plan d'action validé 2018-2020

Suite au Comité de Pilotage du mercredi 13 décembre 2017 qui a réuni 33 partenaires de la Charte Forestière du Beaujolais, le nouveau plan d'action 2018-2020 a été validé et le périmètre géographique élargi. Les 5 enjeux ont été maintenus et 10 pistes de travail sont à développer. (Plan d'action détaillé ci-dessous)

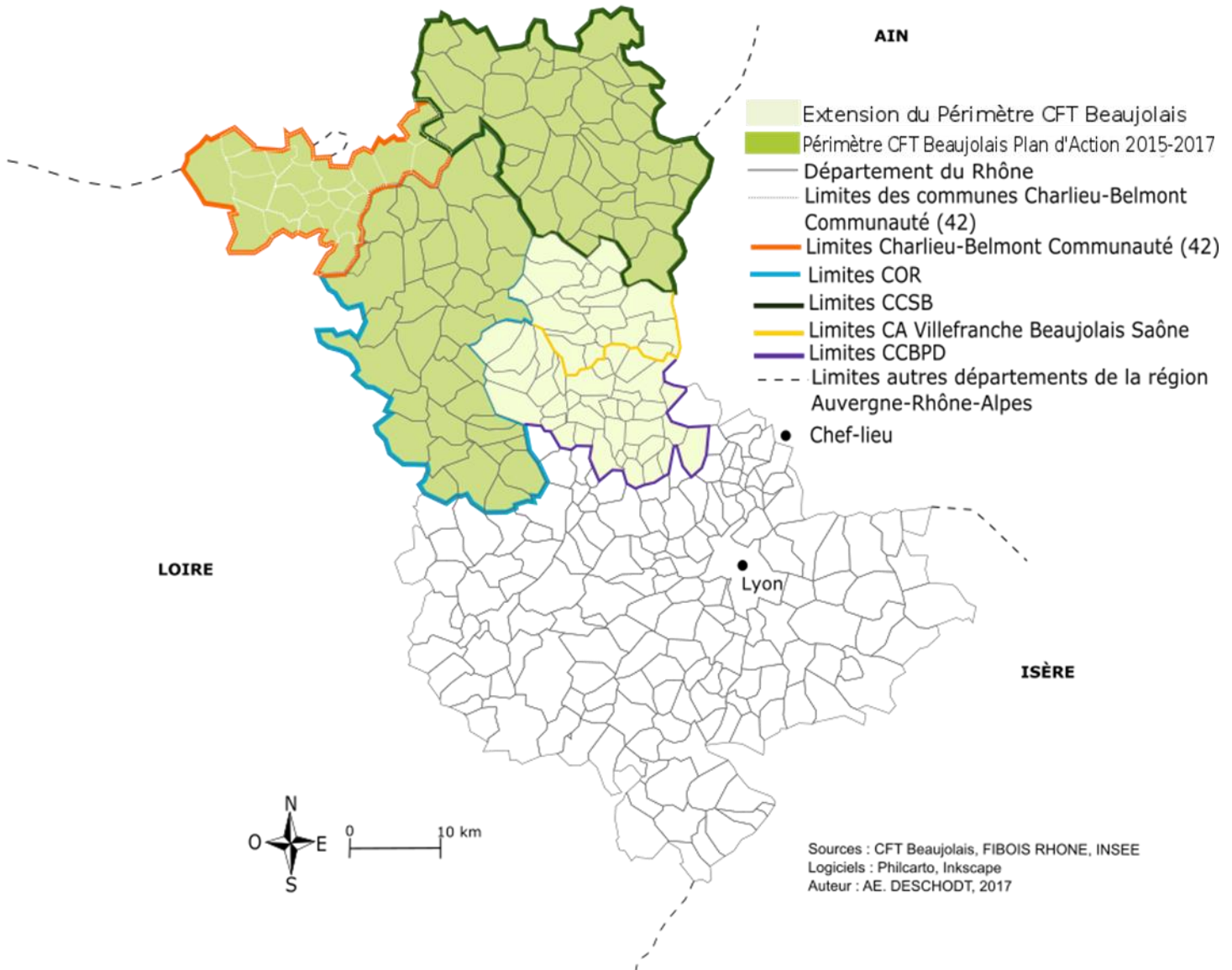


Plan d'action validé de la Charte Forestière du Beaujolais 2018-2020

Périmètre géographique

Pour correspondre aux actions, le périmètre de la CFT du Beaujolais s'étend désormais à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Périmètre de la Charte Forestière du Massif du Beaujolais (2018-2020)





Bibliographie

Evaluation de Chartes Forestières de Territoire

CHARTE FORESTIERE GORGES CAUSSES CEVENNES. Evaluation de la Charte Forestière Gorges Causse Cévennes : Plan d'actions 2015/2017. 2017, 26p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS. Evaluation de la Charte Forestière de Territoire du Massif du Vercors : Rapport d'évaluation. 2012, 19p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAMPSAUR. Compte rendu Comité de Pilotage Charte Forestière de territoire Champsaur Valgaudemar. 2013, 17p.

PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE. Rapport de synthèse de l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée. Céret, 2015, 84p.

Méthode d'évaluation de Charte Forestière de Territoire

ETD. Charte forestière de territoire : éléments de méthode. Paris, 2007, 118p.

LAGET, Mathilde. Les Chartes Forestières de Territoire : Le suivi et l'évaluation. ISARA Lyon, 2004, 61p.

FNCOFOR. Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT. Paris, 2011, 59p.

Rapports

DOUGLAS, Martin. Bilans CFT du Beaujolais de 2015. Gleize, 2015, 10p.

DOUGLAS, Martin. Bilans CFT du Beaujolais de 2016. Gleize, 2016, 11p.

DOUGLAS, Martin. Bilans CFT du Beaujolais de 2017. Gleize, 2017, 10p.





Annexe


TABLEAU DE BORD - SUIVI DES ACTIONS CHARTE FORESTIERE DU BEAUJOLAIS

ENJEUX	ACTIONS TYPE (COPIL du 25/09/14)	2015	2016	2017
Gérer la forêt dans l'intérêt collectif	• Continuer la mise en gestion de la forêt		Création ASLGF et GIEEF	Déclinaison du PRFB
	• Concilier gestion forestière et biodiversité			
	• Anticiper les effets de l'évolution climatique sur la gestion forestière		Chantiers + Visites thématiques	Bilans avec les acteurs de l'environnement
Mobiliser durablement le bois	• Réaliser un comparatif économique et environnemental selon l'âge de coupe des bois	Journée Marchés et Sylviculture du Douglas	Journée Gros Bois, Observatoire des Métiers de la Scierie	Groupe de travail régional sur le sciage de gros bois
	• Maintenir, accompagner et sensibiliser aux bonnes pratiques les entreprises de travaux forestiers	Création ARDEF	Formations MSA et visites de chantiers	Panneaux danger, sensibilisation MSA Voyage Bourgogne
	• Inciter à la création raisonnée de voiries et de places de dépôt	Création "Cellule Voirie"	Cellule voirie pour Suivi des projets engagés	
	• Informer sur les conditions d'approvisionnement en bois énergie		Route du Bois Energie et Information CCSB	Audit chaufferies Journée Bois Energie
Soutenir la filière bois locale	• Promouvoir l'utilisation du Douglas dans la construction	Campagne Communication+ journées Douglas	Toilettes 100% bois local + Bonus Bois COR	Promotion bois local : Lamure, Dareizé, Belleville
	• Veiller à la prise en compte de l'activité de la forêt et du bois dans l'aménagement du territoire	Formation des Bureaux d'Etude en urbanisme	Rédaction fiche méthode forêt et urbanisme	
	• Accompagner les entreprises de 1ère et de 2ème transformation		100% des scieurs intéressés présents dans "Bois d'ici 2017"	Création du site "Bois-du-Beaujolais.fr" groupe de travail scieurs
Mieux connaître la forêt et le bois	• Sensibiliser et communiquer sur les fonctions et rôles de la filière forêt-bois			
	• Construire une offre touristique liée à la forêt	Réponse Geopark + Saint Jacques		Experts Geopark + tourisme Saint Rigaud
Animer, suivre et évaluer la Charte forestière	• Animer, suivre et évaluer la Charte forestière	COPIL CFT 15/10/15		COPIL CFT 19/10/2017
				évaluation + actions

LEGENDE DU TABLEAU DE BORD

 Cœur de métier d'un ou plusieurs partenaires de la CFT

 Action renforcée d'un partenaire de la CFT

 Evènement/Fait marquant